

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2026	023	1
----	------	-----	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCACTION 26 mars 2026	L'an deux mille vingt-six, le 1 ^{er} avril à 20h30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 26 mars 2026	Étaient présents : MME DELAVOIX, M. CREMOUX, MME CLERVILLE, M. PIERRON, MME CLERC, M. TOUTI, MME PROT et M. LEHMANN, Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS	M. BREHIER, MME RAFOUJAUULT, M. MONGUILLON, MME LEJARS, M. SIPA, M. COUTURIER, MME CAILLON, M. PAYEN, M. WERLE, MME MEYER, MME LECOUCPEUR, MME PICARD, MME VINCENT, M. GONCALVES et M. GOUSSEFF, formant la majorité des membres en exercice.
EN EXERCICE : 29	Absents représentés : MME PALA par MME DELAVOIX.
PRÉSENTS : 24	Absents excusés : M. MORAND-MINVIELLE, MME GUILLOTIN et M. DA VEIGA FERNANDES
VOTANTS : 25	Absent : M. CHATTAHI
	M. BREHIER a été élu secrétaire de séance.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
À LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF (SCIC) « FERMCOOP »**

M. FRIMON-RICHARD, Maire de la commune d'Egry, expose à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement de la Base 217, Cœur d'Essonne Agglomération s'est associé à l'association Fermes d'Avenir, à un collectif d'agriculteurs, ainsi qu'à des partenaires économiques et associatifs afin de créer une ferme « la Ferme de l'Envol » biologique pilote en agroécologie.

Il précise que la Ferme de l'Envol a été créée sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui regroupe l'ensemble des partenaires, publics et privés, pour porter les investissements et la commercialisation des produits et d'une Société Coopérative Participative (SCOP) qui regroupe uniquement les agriculteurs pour assurer l'exploitation. La commune d'EGLY est entrée dans le capital en 2025 par délibération n° 2025-008-15 du 29 janvier 2025.

Conformément aux statuts de la SCIC « Fermcoop », il est proposé à l'assemblée de désigner comme représentants à l'assemblée générale :

- Titulaire : Josette LEJARS
- Suppléant : Mathieu CREMOUX

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2025-008-15 du 29 janvier 2025,

VU les statuts de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Fermcoop »,

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 091-219102076-20260401-ACTE20260231-DE



CONSIDÉRANT la nécessité de désigner les représentants du conseil municipal appelés à siéger au sein de la société SCIC « Fermcoop »

Après en avoir délibéré, à 24 voix POUR et 1 ASBTENTION

DÉSIGNE comme représentants à l'assemblée générale :

- Titulaire : Josette LEJARS
- Suppléant : Mathieu CREMOUX

AUTORISE le Maire à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en

Sous-Préfecture le : 08/04/2026
et de la publication le : 09/04/2026
Le Maire



Benoît Frimon-Richard

Pour extrait conforme
Le Maire d'Egly



Benoît FRIMON-RICHARD